

## Procédure administrative en cas d'accident grave

Accident « grave » : accident présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé du pratiquant (accident mortel ; accident comportant des risques de suites mortelles ; accident dont les séquelles peuvent laisser craindre une invalidité totale ou partielle...)

Réf. Article R.322-6 du code du sport

Contactez immédiatement la responsable réglementation Dolle-Courtes Sylvie pour lui signaler que la déclaration est en cours de réalisation.

[sylvie.dolle@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:sylvie.dolle@alpes-maritimes.gouv.fr)

Dans les 48H max :

-Remplir et envoyer par mail la déclaration annexe 1 à [sylvie.dolle@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:sylvie.dolle@alpes-maritimes.gouv.fr) et à [president@plongeeaignautique.fr](mailto:president@plongeeaignautique.fr) pour que nous puissions faire les déclarations aux assurances.



### Renseignements sur la victime<sup>3</sup>

#### Identifiant (réservé au ministère) :

Sexe : Masculin  Féminin

Année de naissance |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| ou âge |\_\_|\_\_|\_\_| ans

Nationalité

#### Bilan immédiat de l'accident

Traumatisme  Perte de connaissance  Décès  Noyade

Inconnu  Autre  Si autre, précisez.....

#### Secours à la victime

Premiers secours donnés sur place Oui  Non  Inconnu

Usage d'un défibrillateur semi-automatique : Oui  Non  Inconnu

Secours alertés Oui  Non  Inconnu  Heure (HH :MM) |\_\_|\_\_| : |\_\_|\_\_|

Heure d'arrivée des secours (HH :MM) : |\_\_|\_\_| : |\_\_|\_\_|

Etat de la victime au moment de l'arrivée des secours : Consciente  Inconsciente  Décédée

Éléments de gravité constatés :

Prise en charge de l'évacuation (Pompiers, SAMU, etc.) :

Orientation (hôpital, clinique, poste de secours, morgue, etc.) :

#### Observations complémentaires / autres éléments

---

<sup>3</sup> Remplir autant de verso que de victimes concernées par l'accident

